

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DDCT 20. Subvention au titre de la vie associative (1.000 €) à l'association « Les Amis de l'Université Populaire du 14^{ème} ».

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019 , par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association domiciliée dans le 14^e arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « **Les Amis de l'Université Populaire du 14^{ème}** » (60621 / 2019_00341), 8, avenue Villemain - 75014 Paris, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 02400040, provisions pour subvention de fonctionnement au titre de la vie associative, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO